



# XXXVII<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Lisbonne, 1 – 6 août 2023

## INSCRIPTIONS À LA JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE 2019

### RÈGLEMENT POUR LES CONTRIBUTIONS DE PARTICIPATION

#### I. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Journée Mondiale de la Jeunesse (JMJ) est un événement religieux à but non lucratif promu par l'Église catholique. Elle n'obéit donc pas aux mêmes principes d'organisation que les événements sportifs ou musicaux.

En général, dans le cadre du système d'inscription, les pèlerins qui communiquent leur intention de participer à la JMJ, expriment par la même occasion leur volonté de soutenir l'organisation de cet événement religieux et donc acceptent de verser une **contribution de participation**. Au moment de l'inscription, les pèlerins ont également la possibilité de faire une donation au **Fonds de solidarité**. Le but de ce fonds est de couvrir les frais de participation des jeunes provenant des pays les plus pauvres afin de leur permettre d'assister à la rencontre. Ce fonds permet ainsi de renforcer la dimension internationale de la JMJ.

Il existe différents niveaux de contributions de participation, fixées par le Comité organisateur de la JMJ de Lisbonne 2023 et approuvées par le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie. Les pèlerins et les volontaires qui versent des contributions de participation reçoivent en retour différents services et matériaux (communément appelés « forfaits »). Le Comité Organisateur Local de la JMJ de Lisbonne a prévu trois modalités différentes de participation auxquelles correspondent différents types de forfaits, en fonction des possibles exigences spécifiques des différents groupes de pèlerins. Le montant des différentes contributions correspondantes a été fixé en euro.

Chaque groupe de pèlerins peut s'inscrire à la JMJ en remplissant un formulaire disponible à cet effet sur le site officiel <https://register.wyd-reg.org> ou <https://www.lisboa2023.org>. Une fois l'inscription terminée, il pourra ensuite procéder au paiement des contributions de participation, après avoir choisi l'un des forfaits prévus pour la modalité de participation qui sera la sienne. Les pèlerins pourront également faire une donation volontaire au Fonds de solidarité. Ces deux paiements seront effectués par le responsable du groupe.



# XXXVII<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Lisbonne, 1 – 6 août 2023

Ci-après, les diverses modalités de forfaits qui diffèrent en fonction de la durée du séjour à Lisbonne et du niveau des services offerts.

## Modalité A – Participation complète du 01/08/2023 au 06/08/2023

1 - FORFAIT A1 : comprend l'hébergement, les repas, les transports, l'assurance et le kit du pèlerin à partir de la soirée du 31 juillet (dîner inclus) jusqu'au matin du 7 août (petit-déjeuner inclus).

Les pèlerins auront la possibilité de prolonger d'un jour supplémentaire la durée des services (30 juillet ou 8 août) en choisissant l'un des forfaits ci-après :

FORFAIT A1+ (30 juillet) : ce forfait offre les services susmentionnés à partir de la soirée du 30 juillet (dîner inclus) jusqu'au matin du 7 août (petit-déjeuner inclus).

FORFAIT A1+ (8 août) : ce forfait offre les services susmentionnés à partir de la soirée du 31 juillet (dîner inclus) jusqu'au matin du 8 août (petit-déjeuner inclus).

2 - FORFAIT A2 : comprend l'hébergement, les repas, les transports, l'assurance et le kit du pèlerin à partir de la soirée du 31 juillet (dîner inclus) jusqu'à la soirée du 6 août (dîner inclus).

3 - FORFAIT A3 : comprend l'hébergement, les transports, l'assurance et le kit du pèlerin dès la soirée du 31 juillet jusqu'au matin du 7 août.

Les pèlerins auront la possibilité de prolonger d'un jour supplémentaire la durée des services (30 juillet ou 8 août) en choisissant l'un des forfaits ci-après :

FORFAIT A3+ (30 juillet) : ce forfait offre les services susmentionnés à partir de la soirée du 30 juillet jusqu'au matin du 7 août.

FORFAIT A3+ (8 août) : ce forfait offre les services susmentionnés à partir de la soirée du 31 juillet jusqu'au matin du 8 août.

4 - FORFAIT A4 : comprend les transports, l'assurance et le kit du pèlerin à partir de la matinée du 1<sup>er</sup> août jusqu'à la soirée du 6 août.



# XXXVII<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Lisbonne, 1 – 6 août 2023

## Modalité B – Week-end du 04/08/2023 au 06/08/2023

1 - FORFAIT B1 : comprend l'hébergement, les repas, les transports, l'assurance et le kit du pèlerin à partir de la soirée du 4 août (dîner inclus) jusqu'au matin du 7 août (petit-déjeuner inclus).

Les pèlerins auront la possibilité de prolonger d'un jour supplémentaire la durée des services (8 août) en choisissant le forfait ci-après :

FORFAIT B1+ : ce forfait offre les services susmentionnés à partir de la soirée du 4 août (dîner inclus) jusqu'au matin du 8 août (petit-déjeuner inclus).

2 - FORFAIT B2 : comprend les repas, les transports, l'assurance et le kit du pèlerin à partir de la soirée du 4 août (dîner inclus) jusqu'à la soirée du 6 août (dîner inclus).

## Modalité C – Veillée et Messe finale du 05/08/2023 au 06/08/2023

FORFAIT C1 : comprend les transports, l'assurance et le kit du pèlerin.

FORFAIT C2 : comprend les repas (genre pique-nique), les transports, l'assurance et le kit du pèlerin (à partir du déjeuner du 5 août jusqu'au déjeuner du 6 août).

## II. LES PRIX

La participation des pèlerins à la JMJ est gratuite. Cela signifie que quiconque peut librement prendre part aux principaux événements de la rencontre (Messe d'ouverture, Accueil du Pape, Chemin de Croix, Veillée avec le Saint-Père et Messe finale). Un secteur spécifique sera réservé aux pèlerins non-inscrits. Cependant, pour des raisons logistiques et de sécurité, et pour permettre aux organisateurs de couvrir les frais d'organisation, nous invitons toutes les personnes désireuses de participer à la JMJ à s'inscrire et à payer chacun une contribution de participation. Nous invitons également tous les pèlerins à poser un geste de

solidarité en versant une contribution volontaire au Fonds de solidarité afin de permettre à de nombreux autres jeunes défavorisés de participer à la Journée Mondiale de la Jeunesse.

### III. CONTRIBUTIONS DE PARTICIPATION

Le tableau ci-après illustre les différentes contributions de participation qui sont demandées aux participants pour couvrir les frais de leur séjour pendant la JMJ, en fonction du forfait choisi. Une réduction de 10% sera automatiquement appliquée sur tous les paiements effectués d'ici le 31 décembre 2022. En revanche, une réduction automatique de 5% sera appliquée sur les paiements effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mars 2023.

#### Tableau des contributions de participation

Forfait	A1	A1+ (30/7)	A1+ (8/8)	A2	A3	A3+ (30/7)	A3+ (8/8)	A4	B1	B1+	B2	C1	C2
<b>Euro</b>	235	255	255	205	180	215	215	95	125	140	100	50	60

### IV. CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ

En plus des contributions de participation susmentionnées, les pèlerins de la JMJ sont invités à contribuer au Fonds de solidarité à travers une donation volontaire d'au moins 10 € par personne. Ce fonds sert à financer la participation à la JMJ de nombreux jeunes des pays défavorisés, et contribue à renforcer la dimension sociale et le caractère international de l'événement. Les groupes portugais verseront leurs donations au Comité organisateur de Lisbonne. Quant aux groupes des autres pays, ils verseront directement leurs donations au Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie.

N.B. Les éventuels reliquats de ce Fonds seront ensuite utilisés pour d'autres projets liés à la JMJ.

### V. HÉBERGEMENT

Aux participants qui choisissent un forfait avec hébergement inclus, les organisateurs de la JMJ offriront « un hébergement simple », à savoir un



# XXXVII<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Lisbonne, 1 – 6 août 2023

hébergement dans des écoles, dans des centres sportifs publics, dans les paroisses et les familles. Chaque pèlerin devra donc s'équiper d'un sac de couchage et d'un petit matelas.

Les groupes de participants qui choisissent un forfait sans hébergement s'organiseront comme mieux leur semblera en fonction de leurs nécessités.

Dans la nuit du 5 au 6 août 2023, après la Veillée, tous les pèlerins dormiront à la belle étoile sur le lieu des célébrations. Ici aussi, chaque participant devra s'équiper d'un sac de couchage et d'un petit matelas.

## VI. PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS DE PARTICIPATION ET DES DONATIONS

Pour payer les contributions de participation et les donations au Fonds de solidarité, le responsable du groupe devra au préalable s'inscrire sur le site <https://register.wyd-reg.org> ou <https://www.lisboa2023.org>, et insérer ses données personnelles et des informations concernant son groupe. Il recevra alors un e-mail avec les indications pour confirmer l'activation de son compte et créer un mot de passe pour accéder à l'espace membre. Après avoir effectué l'accès à l'espace membre, le responsable devra suivre la procédure indiquée pour inscrire son groupe à la JMJ et effectuer le paiement des contributions de participation et du Fonds de solidarité.

Ci-après, nous indiquons les étapes de la procédure de paiement des contributions de participation et des donations au Fonds de solidarité :

1. Le responsable du groupe doit indiquer le nombre de personnes dont est composé son groupe et le type de forfait choisi. En effet, le montant de la contribution à payer (les différentes contributions sont indiquées dans le tableau de la section III du présent document) dépend de ces deux informations. Dans son espace membre, il trouvera toutes les informations sur les options de réductions disponibles selon la date de paiement. Le responsable du groupe devra également déclarer le montant total de la donation au Fonds de Solidarité que son groupe versera (le système d'inscription calculera automatiquement le montant total à payer, sur la base d'un minimum de 10 euros pour chaque membre du groupe. Ce montant peut toutefois être modifié par le responsable du groupe).

2. Après avoir saisi toutes les données et avant de payer, le responsable du groupe devra contrôler avant de confirmer le récapitulatif de tous les détails des contributions de participation et des donations du Fonds de solidarité de son groupe qui s'affichera dans l'espace membre.

3. Dès qu'il aura pris la décision de payer, le responsable aura le choix entre tout solder en une tranche et subdiviser le paiement en 2 tranches.

- L'option de paiement en une unique tranche n'est disponible que si la fiche du groupe est déjà à l'état de "complète", car aucune modification ne pourra plus être apportée aux données du groupe après le paiement. Toute réduction en vigueur à la date du paiement sera appliquée au montant total des contributions de participation dus par le groupe.

- En cas de paiement en deux tranches, le responsable du groupe a la faculté de déterminer le pourcentage du montant total des contributions de participation qu'il entend payer lors du versement de la première tranche (le minimum étant de 25% et le maximum de 75% du montant total). La première tranche peut être payée avant même que la fiche du groupe ne soit complétée (état "provisoire") ; le second versement ne pourra être effectué que lorsque la fiche sera "complète". Avec le versement de la deuxième tranche, le paiement des contributions de participation sera considéré comme complet et les données du groupe ne seront plus modifiables. Que ce soit la première ou la deuxième tranche, toute réduction en vigueur à la date du paiement effectif sera automatiquement appliquée aux contributions de participation.

4. Une fois le nombre de tranches défini, le responsable du groupe devra indiquer s'il souhaite payer par carte de crédit ou par virement bancaire :

- En cas de paiement par carte de crédit (Visa ou Mastercard), il devra remplir les champs indiqués dans l'interface de paiement et cliquer ensuite sur le bouton "Payer" afin de compléter la procédure. Les paiements par carte de crédit effectués avec succès seront automatiquement validés. Le responsable pourra payer les contributions de participation et les donations au Fonds de solidarité par une seule transaction. Le montant sera automatiquement réparti entre les deux diverses destinations (*split payment*). Toutefois, la possibilité de faire une donation au Fonds de solidarité à travers la fonction prévue à cet effet restera toujours ouverte dans l'espace membre du groupe.

- En cas de paiement par virement bancaire, le responsable trouvera dans son espace membre un code IBAN spécifique et temporaire qu'il pourra utiliser exclusivement pour la transaction en question. Il aura la possibilité de payer les contributions de participation et les donations au Fonds de solidarité en un seul virement bancaire. Le montant sera automatiquement réparti entre les deux diverses destinations (*split payment*). Toutefois, la possibilité de faire une donation au Fonds de solidarité à travers la fonction prévue à cet effet restera toujours ouverte dans l'espace membre du groupe. En cas de succès du virement, le paiement sera validé dès que le montant sera disponible sur le compte de destination. Pour les virements internationaux en dehors de la zone euro, en plus de l'IBAN, le responsable du groupe devra utiliser le code BIC/SWIFT suivant : BCOMPTPL. Dans ce dernier cas, il faudra attendre jusqu'à 7 jours pour une mise à jour de l'état de paiement du groupe.

Le Comité Organisateur ne pourra pas confirmer la participation du groupe tant que le(s) virement(s) de la totalité du montant dû pour les contributions de participation n'auront pas été effectués et validés comme décrit ci-dessus. Compte tenu de la nature et de l'objectif des paiements – une contribution volontaire des pèlerins aux JMJ –, les frais éventuels de transaction bancaire seront payés par celui qui effectue le paiement. De même, les frais de change seront à la charge de celui qui effectue le paiement. Le responsable du groupe devra s'assurer que le montant total déclaré et versé par les pèlerins à titre de contributions de participation et de donations pour le Fonds de solidarité, arrive entièrement sur le compte du bénéficiaire (soit la Fondation JMJ Lisbonne 2023 pour le Fonds de Solidarité des groupes du Portugal et pour les forfaits de tous les pèlerins ; le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie pour le Fonds de solidarité de tous les autres groupes du reste du monde). La vérification et la validation administrative des éventuels virements incomplets peut exiger jusqu'à 30 jours.

5. Dès que la validation administrative sera conclue, le système d'inscription générera automatiquement un document PDF contenant un reçu du paiement des contributions de participation et des donations pour le Fonds de Solidarité que le responsable du groupe pourra télécharger à partir de son espace membre.

6. En principe, les contributions de participation déjà versées ne sont pas remboursées. Font exception les pèlerins qui devaient se voir niés le visa d'entrée au Portugal. Dans ces cas-là, le responsable du groupe devra rassembler les



# XXXVII<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Lisbonne, 1 – 6 août 2023

preuves du refus du visa de tous les membres de son groupe, qui ainsi, ne pourront pas participer à la JMJ, et les envoyer au Comité Organisateur de Lisbonne pour obtenir un remboursement. Le Comité pourra restituer 90% du montant versé par ces pèlerins (les frais bancaires de l'opération ne seront pas remboursés). Les contributions ne seront pas remboursées individuellement aux membres du groupe. Le remboursement du montant total dû sera par contre payé en un seul virement bancaire sur le compte courant indiqué par le responsable du groupe. Le remboursement se fera au plus tard 90 jours après la conclusion de la JMJ.

7. Pour toutes les questions concernant les remboursements (cf. Paragraphe VI.6 de ce document) ou si après 30 jours, le reçu de paiement n'apparaît pas dans l'espace membre (cf. Paragraphe VI.5), le responsable du groupe peut contacter le Comité Organisateur de Lisbonne à l'adresse suivante : [reembolso@lisboa2023.org](mailto:reembolso@lisboa2023.org).